



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel août 2010 - n° 128



L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





ENTREPRISE ISO 9001

TRAVAUX DE VOIRIE

TERRASSEMENTS

CANALISATIONS

- EGOUTS
- DISTRIBUTION D'EAU

AMENAGEMENT ABORDS
ASPHALTAGE & PAVAGE

BURE

084/36 60 12

084/36 62 22

LOCATION MATERIEL
AVEC CHAUFFEUR

VOUS CHERCHEZ UNE AIDE MENAGERE ?



ETSHL
Agence locale pour l'emploi asbl
Entreprise Titres-Services
de la Haute Lesse

7,50€ de l'heure
et 5,25€ après déduction fiscale.

Vous ne désirez que 2 heures tous les
quinze jours ? Chez nous c'est possible !

Ce service comprend : nettoyage de votre
maison – le repassage à votre domicile
le transport des personnes
les courses ménagères.

TELLIN : 084/36 73 47 Mme Vanacker
0473/20 17 15 Melle Brilot



Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT

Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71

e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03

TAGNON B.

MENUISERIE



Grand rue, 16
6927 RESTEIGNE

Téléphone : 084/38 71 37

MOBILE : 0496/78 73 58

menuiserie.tagnon@skynet.be

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la
parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux
qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le
prochain numéro, contactez-nous au

071/ 74 01 37 ou faxez au 071/ 71 15 76
ou info@regifo.be www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Alain Harzée se fera un plaisir de vous
rencontrer. Tél. : 0475/33 60 35

Le Mot du Bourgmestre



ADMINISTRATION.

Editorial

Echos de la majorité.

Cartes d'identité – Dernier avis.

L'Espace Public Numérique.

Le service « Eco-Mobile »

TRAVAUX

Quoi de neuf sur les travaux.

ENVIRONNEMENT

Gestion des eaux usées

POLICE

Arrêt et stationnement

JEUNESSE ET EXTRA-SCOLAIRE

La Capucine

L'école des devoirs

Appel à la population

Activités vacances 2010

Été solidaire

Speedball

Modern jazz

DIVERS

Une journée qui commence ...

Récits d'antan

AGENDA

3 x 20

Journée du Patrimoine

Jazz : concert

Week-end des Paysages

en Luxembourg

Location publique de terrains
communaux

+ modèle de soumission.

Fin août, fin des vacances d'été. Bonne rentrée pour celles et ceux qui ont eu la chance de partir ! Bonne rentrée à tous nos étudiants.

A l'heure de la rédaction du présent bulletin nous sortons de fortes chaleurs mais comme nous sommes en Belgique nous ne pouvons pas présumer du temps qu'il fera lors de la parution du dit document !

FETE NATIONALE

Au moment où tous les Belges devraient se regrouper pour conserver la Mère Patrie nous avons constaté avec tristesse qu'il y avait très peu de monde lors du Te Deum du 21 juillet.

Nous pouvons en tout cas remercier les jeunes filles de Promo-Tellin et les autres personnes présentes lors de l'Office.

Il sied de souligner en particulier la prestation des portedrapeaux qui étaient avec nous. En effet, ces personnes sont âgées d'environ 80 ans, voire près de 90 ans...

Un grand Merci à eux.

AVIS QUAND MEME AUX PLUS JEUNES POUR LA RELEVÉ...

sans pour cela pousser nos Anciens dehors !

Quelques extraits de l'allocution prononcée à cette occasion :

« Sa Majesté Albert II consulte ou vient de consulter pour tenter de recoller les morceaux de la Belgique. Triste, mais si tout le monde au niveau des différentes communautés pouvait comprendre qu'il s'agit de se serrer les coudes plus que jamais nous n'en serions pas là. On a beau nous dire que la grande majorité d'une communauté ne souhaite pas la scission de la Belgique le résultat des dernières élections font apparaître une nette volonté de certains de casser la Belgique !

Comme déjà dit, que font ces inconscients des sacrifices de nos aînés qui ont versé leur sang ou y ont laissé leur vie pour que vive la Patrie ?

Peut-être les mêmes individus ou tout du moins les meneurs d'entre eux ont-ils déjà des accords pour l'obtention d'un mandat ou d'une situation importante là où ils veulent nous emmener ! Il n'est pas sain que certains se couchent pour conserver un pouvoir ou en faire partie à n'importe quel prix !

Si l'on prend les premières paroles de la Brabançonne et les tradisons pour la période que nous vivons il y a matière à réflexion ! On ne va quand même pas retourner à l'esclavage...

A notre niveau, il est vrai que le poids léger que nous sommes n'a pas beaucoup d'importance dans la balance mais petit à petit l'oiseau fait son nid et en en parlant autour de nous peut-être pourrons-nous quand même arriver à quelque chose mais c'est mal parti. »

SECHERESSE

Comme dans pratiquement tout le pays les terrains, pelouses, jardins, moissons, herbages ont été brûlés par le soleil en ce mois de juillet. Cette sécheresse a provoqué également des pénuries d'eau un peu partout et vous avez pu vous en rendre compte par la presse télévisée, parlée ou écrite.

Il n'y a pas de miracles... Il y en a eu si l'on en croit la Bible mais les mandataires communaux n'ont pas cette possibilité d'augmenter le débit des sources comme cela a été fait dans un autre domaine qu'était la distribution des pains ! Alors, de grâce, si la pénurie d'eau devait se reproduire, ne vous en prenez pas au personnel communal comme certains l'ont fait car lui non plus n'a pas de pouvoirs surnaturels... Nous ne parlons pas ici de personnes qui téléphonent pour signaler qu'ils n'ont que peu ou pas d'eau de distribution car ceci est normal. Ce fut le cas à deux ou trois reprises pour cause de fuites et il faut le temps de réparer.

ENSEIGNEMENT

Un relevé parlant des travaux réalisés et qui veut dire que sur 15 ans pas mal de choses ont été faites pour l'enseignement.

1995 – Réception de la classe supplémentaire à TELLIN

1996 – Construction de la nouvelle école de BURE

1999 – Construction d'un préau à l'école de TELLIN

1999 – Achat d'un module préfabriqué pour l'école de TELLIN

2001 – Aménagement d'une classe maternelle à l'étage de l'école de BURE

2004 – Construction du bâtiment polyvalent (dont extra-scolaire et Capucine) près de l'école de TELLIN

2004 – Achat d'un module préfabriqué pour l'école de RESTEIGNE

2005 – Réalisation clôture à l'école de BURE

2006 – Remplacement de la toiture à l'école de TELLIN

2006 – Construction d'un préau à l'école de BURE

2008 – Construction de l'aire multisports à proximité de l'école de RESTEIGNE

Administration

2009/2010 – Construction de l'extension de l'école de RESTEIGNE

2010 – Relighting de l'école de TELLIN

2010 – Projet de construction d'une nouvelle annexe à l'école de TELLIN

2010 – Projet d'extension de l'école de BURE

Quelques soucis et deux exemples parmi d'autres:

1. Ecole de BURE : 14 ans d'attente pour l'obtention de subsides ;
2. Extension de l'école de RESTEIGNE : 15 ans pour l'obtention des subsides...

Ceci veut dire que, entre le moment où le dossier part de l'administration communale et celui où l'on reçoit les subsides ou du moins la promesse, la situation a changé quant aux besoins. C'est ainsi que des dossiers complémentaires doivent être introduits pour la réalisation de nouveaux locaux.

C'est le cas à TELLIN et c'est aussi le cas à BURE bien qu'il s'agisse là de constructions récentes ou relativement récentes. Pour RESTEIGNE il a fallu s'y reprendre à trois fois et la tutelle a même refusé le dossier à un certain moment parce qu'il était indiqué qu'il fallait transformer l'ancien bureau des Postes... Cela peut prêter à rire mais je vous assure que c'est réellement à pleurer.

A RESTEIGNE, nous aurons le plaisir d'inaugurer l'extension le 04 septembre prochain. Croisons les doigts pour que tout soit terminé et sans anicroches...

TRAVAUX

Les travaux ont été en somnolence pendant les congés payés et c'est tout à fait normal.

Les transformations dans le bâtiment face au musée reprendront donc début août. Pour ce qui est des voiries, la rue du Vicinal à TELLIN devrait être bientôt en travaux également de même que la rue Morai-Cortil à BURE. Croisons les doigts pour que tout se passe bien. Attendons d'autre part le début des travaux de construction de l'atelier communal au Mont Hu à TELLIN

CIRCULATION ROUTIERE

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Grande à TELLIN des réalisations parallèles à la chaussée ont été faites pour permettre d'une part la circulation des piétons, espace matérialisé côté des habitations ou du moins vers l'extérieur de la chaussée et pour le stationnement des véhicules d'autre part ceci côté chaussée. Ceci veut dire que les véhicules ne peuvent pas stationner sur la partie réservée aux piétons et qu'ils doivent se placer dans le sens longitudinal et non pas perpendiculaire en travers des deux espaces comme c'est encore trop souvent le cas actuellement. (voir photos)

L'on vous signale quand même que les services de police sont une nouvelle fois sollicités non pas nécessairement pour la répression pure et dure mais pour faire comprendre les choses à tout un chacun.

Merci de votre compréhension mais si l'avertissement ne fonctionne pas il faudra bien en venir à la répression et ce serait quand même dommage !

Ci-après l'article paru dans le bulletin communal n°117 d'octobre 2008 - Rue Grande à Tellin.

Comme vous l'aurez remarqué, des marquages au sol ont été réalisés dans la rue Grande afin de matérialiser les zones de stationnement et les zones piétonnes. (voir photos)

MAUVAIS



BON

CHIENS

Une fois de plus il nous faut revenir avec la divagation des chiens. Ceci est un énième rappel ... Nous avons autre chose à faire que de prévenir les propriétaires ou la police pour des chiens que l'on retrouve un peu partout dans les rues et ce sont pratiquement toujours les mêmes. Il n'y a plus qu'à demander à la police de se saisir de ces animaux errants et de les mettre au chenil de la police. Pour la récupération, il en coûtera 50,00 € **quel que soit le propriétaire.**

Administration

DIVERS

Au niveau des informations que vous n'auriez pas encore reçues l'on vous signale que la commune de TELLIN est passée du cantonnement de DNF (anciennement Eaux et Forêts) de WELLIN à celui de SAINT-HUBERT ce qui a pour conséquence que nous nous retrouvons avec LIBRAMONT et SAINT-HUBERT et que WELLIN n'a plus de cantonnement mais que cette commune et celle de DAVERDISSE ont été rattachées au cantonnement de LIBIN ! **Ceci fait que les prochaines ventes de bois marchands se feront avec MIRWART.**

Ne cherchons pas à comprendre, nous avons essayé de rester comme par le passé mais rien n'y a fait... Quand on vous disait que les communes n'auront bientôt plus rien à dire...

« Je risque d'être absent pour raison médicale et ce durant le mois de septembre. Pour rappel, en mon absence la fonction est reprise par Jean-Pierre MAGNETTE et à défaut un autre échevin.

Mr MAGNETTE Jean-Pierre

1^{er} Echevin

0496/72.64.35

Mr DEGEYE Yves

2^{ème} Echevin

0479/94.37.45

Mr MARTIN Thierry

3^{ème} Echevin

0499/22.99.67

Mme BODSON Carole

Présidente du C.P.A.S.

0479/78.56.40

Gardons le moral.

Encore bonne rentrée à tout le monde.

*Guy JEANJOT
Bourgmestre*



In Memoriam

*Nous avons tous été attristés de la disparition de
Monsieur Bernard MARCHAL.*

*Bernard travaillait à la Commune de Tellin en tant
qu'ouvrier formateur depuis avril 2009*

Echos de la majorité

Lors du conseil du 26 mai 2010, il a été beaucoup question de finances : c'est ainsi que les comptes 2009 du CPAS et de la commune ont été approuvés à l'unanimité : le compte CPAS se solde par un boni de 74.672,36€ à l'ordinaire et par un boni de 437,89€ à l'extraordinaire ; pour la commune, le compte pour l'exercice 2009 se solde par un boni de 388.775,43€ à l'ordinaire et par un boni de 101.012,70€ à l'extraordinaire. Diverses subventions et cotisations ont également été votées : Maison de la Culture Famenne-Ardenne (1.714,30€), Maison de la Culture Famenne-Ardenne - Projets culturels Haute-Lesse (3.183,70€), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (1.707,83€), Subside Car O.N.E. (1.691,91€),

Maison de l'Urbanisme Famenne Ardenne (612,25 €) et Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (1.465,92€).

Le conseil a également voté à l'unanimité le nouveau programme de coordination locale pour l'enfance, ainsi que les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des intercommunales INTERLUX, SOFILUX, IDELUX, IDELUX Finances et A.I.V.E..

Lors du conseil du 24 juin, le plan comptable de l'eau 2009 a été approuvé à l'unanimité, avec pour conséquence une légère augmentation du CVD (Coût Vérité Distribution) de 1.90 € à 1.95 € à partir du 01.01.2011, sous réserve d'acceptation

par le ministère des affaires économiques. Rappelons que le calcul du CVD et son application sont une imposition des autorités supérieures. Malgré cela, le prix de l'eau appliqué à Tellin reste inférieur à celui appliqué par la Société Wallonne des Eaux (SWDE), comme l'illustre le tableau en page 6.

Les conseillers ont également voté le nouveau tarif des réservations du Centre Sportif comme suit :

1) SALLE OMNISPORTS

(utilisation des vestiaires et des douches compris) :

Clubs et associations sportives : 10 € par heure et

Administration

5 € par heure pour les clubs et associations sportives occupant la salle au moins 10h/semaine ou pour les équipes de jeunes (jusque 16 ans inclus) de la commune.

2) SALLE DE JUDO (utilisation des vestiaires et des douches compris) :

Clubs et associations sportives : 4 € par heure

3) TERRAINS DE TENNIS

Courts extérieurs

- Abonnement : 30,00€/an + une caution de 20,00€ pour la clé.
- Non-abonnés : 5,00€/heure.

Courts intérieurs

- Abonnés : compris dans le prix de l'abonnement (sur réservation et suivant les disponibilités – à voir avec le gérant).
- Non-abonnés : 6€/par heure.

Au niveau des travaux, le conseil a adopté l'avenant 1 du marché "Dé-gâts d'hiver 2008/2009, réparation et entretien de voiries en 2009" pour le montant total supplémentaire de 35.072€TVA comprise.

D'autre part, il a été décidé à l'unanimité de mettre en location un module préfabriqué de l'école de Resteigne pour le montant de 300€/mois; le démontage, transport et remontage sont à charge du locataire ainsi que le rapatriement et remontage en fin de location.

Enfin, les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des intercommunales TELELUX, INATEL, VIVALIA ont été approuvés à l'unanimité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée 2010.

Pour la Majorité,

Jean-Pierre Magnette, 1er Echevin

| | | 2009 | | 2010 | | 2011 |
|----------------------------------|-----------------|--------------------|--------|--------|--------|--------|
| | | Tellin | SWDE | Tellin | SWDE | Tellin |
| CVD (coût vérité distribution) | | 1,7600 | 2,0000 | 1,9000 | 2,1036 | 1,9500 |
| CVA (coût vérité assainissement) | | 1,3080 | 1,3080 | 1,3080 | 1,3080 | 1,3080 |
| Fonds Social de l'Eau | | 0,0125 | 0,0125 | 0,0125 | 0,0125 | 0,0125 |
| Total HTVA | | 3,0805 | 3,3205 | 3,2205 | 3,4241 | 3,2705 |
| Total TVAC 6% | | 3,2653 | 3,5197 | 3,4137 | 3,6295 | 3,4667 |
| | | 2009 | | 2010 | | 2011 |
| | | Tellin | SWDE | Tellin | SWDE | Tellin |
| Structure tarifaire HTVA | | | | | | |
| Redevance : | 20xCVD + 30xCVA | 74,44 | 79,24 | 77,24 | 81,31 | 78,24 |
| 0 à 30 m3 | 0,5xCVD | 0,88 | 1 | 0,95 | 1,05 | 0,98 |
| 30 à 5000 m3 | 1xCVD + 1xCVA | 3,07 | 3,31 | 3,21 | 3,41 | 3,26 |
| >5000 m3 | 0,9xCVD+1xCVA | 2,89 | 3,11 | 3,02 | 3,2 | 3,06 |
| | | Prix sous réserve. | | | | |

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE – DERNIER AVIS

Comme vous le savez, les cartes d'identité électroniques ont une validité de 5 ans. Nous vous envoyons une convocation environ trois mois avant la date d'échéance en vous invitant à vous rendre à l'administration communale avec une photo d'identité et la somme de 14,50 €. Malgré la convocation que nous envoyons, certaines personnes ne viennent pas renouveler leur carte. S'en suit des rappels (jusqu'à 5 ou 6 pour certaines personnes !!!) qui restent toujours sans réponse.

Légalement, notez qu'en cas de contrôle vous devez avoir une carte d'identité valable. Elle peut vous être nécessaire à la banque, à la poste et notamment pour partir en vacances (certains pays exigent une validité de trois mois après l'entrée dans le pays).

Nous vous signalons donc qu'à partir de ce jour, si la convocation reste sans suite, nous

n'enversons plus de rappels.

La carte d'identité est périmée. L'intéressé n'a pas répondu à la convocation. La carte d'identité provisoire ne sera plus permise. Il ne restera que la solution de la carte d'identité en urgence ou le passeport normal. Il en sera de même pour la Kids ID. Les parents doivent s'y prendre au moins un mois avant le départ.

Pour rappel : Carte d'identité en procédure normale : 14,50 € – 3 semaines

Carte d'identité en urgence : 115,50 € -

Carte d'identité en extrême urgence :

179,50 €

Kids ID en procédure normale :

3,00 € - 15 jours

Kids ID en urgence : 106,00 € -

Kids ID en extrême urgence : 170,00 €

Passeport en procédure normale :

76,00 € - 8 jours

Passeport adulte en urgence : 250 €

Passeport enfant en urgence : 220 €

Si vous constatez que votre carte d'identité vient à échéance et que vous n'avez pas reçu votre convocation, présentez vous directement à l'Administration muni d'une photo et de 14,50 €.

Si vous partez en voyage vérifiez que votre carte d'identité est encore valable trois mois à dater de votre arrivée dans le pays. Dans le cas contraire, présentez vous à l'Administration.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Merci de votre compréhension.

Service population

L'Espace Public Numérique @ Tellin



L'EPN est fermé du 6 au 19 septembre

FORMATION «GESTION DES FICHIERS & RÉPERTOIRES»

Le disque dur d'un ordinateur, c'est comme une armoire : on y retrouve mieux ses affaires quand c'est bien rangé... Découvrez comment gérer au mieux vos fichiers et dossiers et apprenez à utiliser une clef USB.

Formation avec notes de cours et de nombreux exercices pratiques. Si vous disposez d'un PC portable, vous pouvez venir avec.

- Session en 2 séances
- Mercredi 22 et mercredi 29 septembre
- En soirée : de 18h30 à 21h00
- 5 €

FORMATION «TRAITEMENT DE TEXTES»



Mise en forme des caractères et des paragraphes, en-tête et pieds de pages, insertion d'images, effets graphiques, impression économique, ...

Notes de cours & nombreux exercices. Programme de traitement de textes offert à chaque participant (apporter une clef USB)

- Session en 3 séances
- Mercredi 6 – 13 – 20 octobre
- En soirée : de 18h30 à 21h00
- 6 €

A l'heure d'imprimer cet article, le programme des autres formations n'est pas encore définitivement fixé.

Contactez-nous pour plus d'information (voir coordonnées ci-dessous).

Accès libres :

- Accès libre sans rendez-vous : lundi de



9h00 à 12h00 et mercredi de 16h30 à 18h30

- Tarif : 1 € / heure (abonnement 12h pour 10 €) - ½ prix pour – de 18 ans
- Cours particuliers & conseils personnalisés
- Thèmes : bases, GSM, GPS, photo numérique, gestion de fichiers, bureautique, etc.
 - Sur rendez-vous - Tarif : 2 € / heure - ½ prix pour – de 18 ans

L'ÉCHO DE NOS CLAVIERS

Imprimer plus «vert»

Si l'on trouve actuellement des imprimantes pour quelques dizaines d'euros, le remplacement régulier des cartouches d'encre peut rapidement s'avérer onéreux.

Voici quelques conseils pour une impression plus économique, en encre, en papier et en euros... Bon pour le portefeuille, bon pour l'environnement.

Vous pouvez modifier les réglages de votre imprimante pour que celle-ci utilise le mode « brouillon » (ou « draft ») automatiquement. Dans ce cas, vous gagnerez également du temps, car ce mode d'impression est bien plus rapide que le mode normal.

La plupart des imprimantes à jet d'encre sont programmées pour imprimer d'office en couleurs. Mais est-ce toujours utile ? Faites du mode « noir & blanc » votre mode par défaut et ne passez à la couleur qu'exceptionnellement.

Il existe aussi une option qui permet d'imprimer plusieurs pages sur une même feuille. Certes le texte est plus petit, mais reste parfaitement lisible. Et comme certaines imprimantes permettent aussi le mode recto-verso, vous pourriez imprimer 4 pages sur une même feuille.

Pensez aussi à réutiliser du papier recyclé ou au moins le côté blanc des feuilles de papier que vous n'utilisez plus.

Ces réglages sont généralement accessibles via le panneau de configuration de l'ordinateur, section Périphériques & Imprimantes. Cliquez-droit sur l'icône imprimante et choisissez Options d'impression ». Consultez également le manuel de votre imprimante.

Il a aussi été démontré que le choix de la police de caractères peut influencer la quantité d'encre utilisée sur une page. Ainsi en utilisant la police « Century Gothic », pour rédiger cet article, nous avons utilisé 30% d'encre en moins que si nous avions choisi la police standard « Arial ».

Contactez-nous

Espace Public Numérique de la Haute-Lesse – Antenne de Tellin.

- ☐ Pierre Lardinois
- ☐ 0479 29 90 00
- ☐ tellin@epn-haute-lesse.be
- ☐ www.epn-haute-lesse.be

Découvrez également notre page Facebook :



Le service « ECO-MOBILE »

UN SERVICE PROCHE ET SOLIDAIRE : Le jour convenu, le camion se rend à votre domicile et enlève les déchets ménagers recyclables du seul ménage, préalablement triés et déposés en quantité raisonnable. Il s'agit des déchets qui doivent être évacués vers le parc à conteneurs et qui ne peuvent pas être déposés dans votre duo-bac, à savoir : bouteilles en verre, pvc, récipients pour produits d'entretien et huiles ménagères, tétra briks, boîtes de conserves et cannettes, sacs en plastiques, aérosol, ampoules et tubes au néon, piles.

LES 1er et 3ème JEUDI DU MOIS :

Vos réservations doivent parvenir le mercredi avant midi au 084/37.42.86 - Mariane REMACLE

UN SERVICE QUI EST destiné aux personnes à mobilité réduite qui en ont vraiment besoin mais aussi à toutes celles qui veulent tout en se réservant du temps libre, poser un geste solidaire et permettre de faire tourner ce service ;

UN SERVICE DONT la participation financière est fixée à : 3€ PAR PASSAGE dus dès la réservation et payable le jour du ramassage dans les mains de notre délégué.

REMACLE Mariane.
Préposée réservation Service Eco-Mobile.

■ QUOI DE NEUF SUR LES TRAVAUX ?

Qu'en est-il des chantiers en cours ?

Ecole de Resteigne

Les services communaux sont à pied d'œuvre pour équiper toutes les classes de mobilier.

Atelier communal

Les travaux de construction du futur atelier communal devraient commencer incessamment.

Dégâts d'hiver 2007-2008 – Entretien de voiries à Tellin et Bure.

Les réparations ponctuelles du coffre de la voirie sont terminées rue du Centenaire. Prochainement, un enduisage sera réalisé sur l'ensemble de la voirie. La rue du Vicinal sera également dotée d'un nouveau revêtement et mise à sens unique dans le sens rue de Saint-Hubert – rue de Rochefort.

Travaux d'électricité à Resteigne.

Dans le cadre de la modernisation du réseau basse et haute tension à Resteigne, ORES procédera dans le courant du mois de septembre à des travaux d'enfouissement de câbles dans les rues de la Carrière et rue du Couvent. Ces

travaux sont nécessaires afin de pouvoir démonter l'ancien réseau aérien.

Etang des Moines

La première phase des travaux de rénovation de l'étang des Moines vient de commencer. Celle-ci consiste à réaliser un canal de dérivation afin de permettre le curage et l'entretien de l'étang (phase 2) ainsi que la réfection de la digue (phase 3).

HUMEUR Il y en a marre !

Les ouvriers communaux ne sont pas les « boys » de tout le monde. Non seulement ils doivent sans cesse encaisser les remarques désobligeantes de certains, mais en plus leur travail n'est aucunement respecté.

Exemples, dégradations des lieux publics (voir encore dernièrement l'aire de jeux de Resteigne), dépôts sauvages d'herbes ou de poubelles, graisse à frite ou huile de vidange dans les avaloirs, détériorations de clôtures, etc....

Un peu de civisme ne serait pas de trop dans le chef de certains.

PETIT Pascal

Agent Technique en chef,

■ ENVIRONNEMENT

Gestion des eaux usées

Vous construisez ou rénovez une habitation ? Vous êtes déjà installés ?

Que votre habitation soit située en zone d'assainissement collectif ou autonome certaines mesures doivent être prises pour épurer vos eaux usées.

Rappelons que le cadre légal définit trois régimes d'assainissement :

- le régime d'assainissement collectif (l'assainissement des eaux usées est ou sera assuré par une station d'épuration publique alimentée par le réseau d'égouts) ;
- le régime d'assainissement autonome (l'assainissement des eaux usées est réalisé à l'initiative de chaque propriétaire) ;

• le régime d'assainissement transitoire (pour lequel des études complémentaires devront être réalisées pour préciser l'affectation définitive en collectif ou en autonome).

Renseignez-vous au préalable auprès de votre administration communale pour savoir dans quelle zone (collectif ou autonome) se situe votre bien. Cette démarche est primordiale afin de vous éviter des frais inutiles comme par exemple, l'installation d'un système d'épuration individuelle alors qu'il ne se justifie pas !

A chaque régime d'assainissement correspondent des obligations bien spécifiques résumées ci-dessous :



VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Raccordez votre habitation à l'égout public lorsque celui-ci existe en ayant préalablement obtenu l'autorisation écrite du Collège communal.
- S'il s'agit d'une habitation existante :
- S'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue, vous devez raccorder votre habitation pendant les travaux d'égouttage.
- S'il s'agit d'une nouvelle habitation :
- Séparez les eaux claires et les eaux usées jusqu'en limite de propriété.
Il est préférable d'évacuer les eaux claires par un mode d'évacuation autre que l'égout (ruisseau, fossé...).

- Si l'égout n'est pas encore connecté à une station d'épuration publique OU lorsqu'il n'y a pas encore d'égout, vous devez installer une fosse septique toutes eaux de minimum 3000 litres munie d'un by-pass (attention, les eaux claires ne peuvent pas transiter par la fosse septique !). Voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.

- Si l'égout est connecté à une station d'épuration publique, n'installez pas de fosse septique.

ATTENTION : pas de systèmes d'épuration individuelle en zone d'assainissement collectif !! Ne confondez pas fosse septique et système d'épuration individuelle ! La fosse septique est un élément de pré-traitement des eaux usées alors que le système d'épuration individuelle est un système complet de traitement des eaux usées réservé à la zone d'assainissement autonome.

VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME :

• S'il s'agit d'une nouvelle habitation :

- Equipez votre habitation d'un système d'épuration individuelle (SEI) agréé lors des travaux de construction ou de rénovation.

La liste des SEI agréés par la Région wallonne est disponible à l'adresse internet suivante :

http://environnement.wallonie.be/de/entreprises/systemes_epuration.htm

• S'il s'agit d'une habitation existante :

- Les habitations situées en zone prioritaire et dont les rejets d'eaux usées sont dommageables pour l'environnement font l'objet d'une étude de zone qui précisera et imposera le type de traitement à mettre en œuvre et le délai de mise en ordre. Les propriétaires de ces habitations seront informés de leurs obligations en temps utile. Les zones prioritaires reprennent les zones de baignade et leurs zones de protection amont, les zones de prévention de captage, les masses d'eau Natura 2000 qui visent la protection d'espèces menacées (la moule perlière) et les masses d'eau à risque.

- Pour les autres habitations existantes, la mise en place d'un système d'épuration relève d'une démarche volontaire (pas de délai de mise en ordre).

• Priorité à l'infiltration !

Les eaux épurées issues de SEI dont la capacité est inférieure à 100 équivalents habitants (EH) doivent être évacuées prioritairement par infiltration dans le sol (drains dispersants) sauf si

cela s'avère impossible au terme d'un test de perméabilité ou en raison de contraintes techniques rencontrées. L'évacuation peut alors se faire dans une voie artificielle d'écoulement (fossé, aqueduc...) ou dans une eau de surface.

• La déclaration

Avant d'installer un SEI (de capacité < à 100 EH), pensez à introduire une déclaration de classe 3 auprès de l'administration communale. Le formulaire à compléter à cet effet est téléchargeable à l'adresse suivante : http://formulaires.wallonie.be/Formulaires/09_Formulaire_declaration.pdf

Attention, les SEI à partir de 100 EH sont soumis à permis d'environnement.

• Les primes ?

Il n'y a pas de prime régionale à l'installation d'un SEI pour les nouvelles habitations.

Par contre, les propriétaires contraints d'installer un SEI dans le cadre de la rénovation de leur habitation ou suite à une étude de zone bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 4000€, voire 5000€ sous certaines conditions.

Les habitations existantes qui s'équipent volontairement d'un SEI bénéficieront de la prime régionale plafonnée à 2500€, voire 3125€ sous certaines conditions.

Seuls les SEI agréés peuvent bénéficier de la prime régionale.

• Le contrôle à l'installation

C'est une étape indispensable pour bénéficier de la prime régionale à l'installation et/ou de l'exemption du CVA (Coût Vérité Assainissement). Toutes les informations concernant le contrôle à l'installation sont disponibles sur www.aive.be.

VOS OBLIGATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT TRANSITOIRE :

• S'il s'agit d'une habitation existante :

- Il n'y a aucune imposition particulière.

• S'il s'agit d'une nouvelle habitation :

- Les eaux claires et les eaux usées doivent être séparées jusqu'en limite de propriété.

- L'habitation doit être raccordée à l'égout s'il existe et équipée d'une fosse septique toutes eaux by-passable (attention, les eaux claires ne peuvent pas transiter par la fosse septique !).

- Il faut prévoir, si possible, une zone de 10 m² entre la fosse septique et le mode d'évacuation pour le placement éventuel d'un système d'épuration individuelle dans le cas où la zone serait affectée en assainissement autonome par

la suite.

S'il n'y a pas encore d'égout, voyez avec la commune les modes d'évacuation envisageables pour les eaux usées en sortie de la fosse septique.

« Nouvelle habitation »

La notion de nouvelle habitation est différente suivant que l'on se trouve en zone d'assainissement autonome ou en zone d'assainissement collectif.

En zone d'assainissement autonome : il s'agit de "toute habitation érigée après la date d'approbation ou de modification du plan communal général d'égouttage (PCGE) ou du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) qui l'a, pour la première fois, classée dans une zone d'assainissement autonome."

En zone d'assainissement collectif et transitoire : il s'agit de toute « habitation dont le permis de bâtir est délivré, en première instance, ultérieurement à l'entrée en vigueur du règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires », soit après le 20/07/2003.

Quelle que soit la zone, il s'agit également des habitations faisant l'objet d'aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée dans les eaux usées.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées?

Pour plus d'informations sur les obligations en matière d'assainissement, sur les montants et conditions d'octroi des primes ou encore sur la démarche à suivre pour l'installation d'un système d'épuration individuelle, consultez les brochures de l'AIVE :

- « Vos eaux usées »

- « La prime régionale à l'installation d'un SEI et l'exonération du CVA »

- « Installation d'un système d'épuration individuelle soumis à déclaration »

Ces brochures sont disponibles sur le site www.aive.be ou sur simple demande.

Vous pouvez également contacter l'AIVE (organisme d'assainissement agréé) :

AIVE (Association Intercommunale pour la Protection et Valorisation de l'Environnement)
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 - B-6700 Arlon

tél. : +32 (0) 63 231 811

fax : +32 (0) 63 231 895

www.aive.be

ARRET et STATIONNEMENT : Rue Grande à Tellin



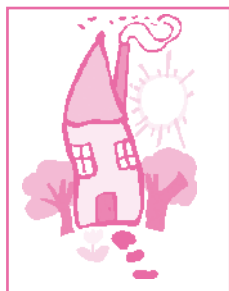
Il est rappelé aux usagers de la route que le code de la route (Règlement général – AR 01/12/75) stipule dans l'Art 23.1.1° que les véhicules doivent être placés à droite par rapport au sens de la marche, que dans l'Art 23.2.2° les véhicules doivent être placés parallèlement au bord de la chaussée et dans l'Art 24.1° l'arrêt ou le stationnement est interdit sur les trottoirs.

La Rue Grande à Tellin a été rénovée il y a déjà quelques temps. Les aires de stationnements ont été matérialisées au sol par un marquage blanc, il s'agit bien sûr de la partie se trouvant juste à côté de la chaussée. Une autre bande, en béton gris, matérialise quant à elle le trottoir réservé à la circulation des piétons, un pictogramme est d'ailleurs peint en blanc sur cette bande et il est répété à plusieurs reprises.

Il est donc demandé aux habitants de Tellin qui se rendent dans les commerces de la Rue Grande de tenir compte du marquage au sol et donc de mettre leur véhicule en stationnement régulier. Des contrôles seront effectués par les services de la Zone de Police « Seinois et Lesse ».

Philippe SCHUIND
Inspecteur de Police, agent de Proximité.

■ JEUNESSE ET EXTRA-SCOLAIRE



ANNÉE SCOLAIRE : 2010-2011
LA CAPUCINE

33i rue de Rochefort - 6927 TELLIN
084/387614

Coordinatrice: VANLAERE Françoise

La Capucine est le lieu de l'accueil extrascolaire de la commune de Tellin.

Ce service est reconnu et agréé par l'ONE ce qui permet aux parents d'obtenir une attestation de dépenses déductibles pour garde d'enfant de moins de 12 ans.

Ce service est accessible à tous les enfants âgés de 2 ans 1/2 à 12 ans, domiciliés dans l'entité ou fréquentant les écoles de la commune.

Ouverture chaque jour dès la sortie des classes et lors des congés scolaires. Pour les enfants fréquentant les écoles de Bure et de Resteigne un transport est organisé à la sortie des classes.

Plusieurs services sont proposés :

1) En périodes scolaires :

La garderie : dès la sortie des classes et jusque 18 heures

Une inscription préalable et obligatoire doit se faire via le chef d'école, les accueillantes ou les responsables du service le matin au plus tard.

Des activités créatives

Le mercredi après-midi à partir de 13 heures 30 et jusque 16 heures (horaire variable en fonction des ateliers)

Le programme des ateliers sera communiqué dans le courant du mois de septembre via les écoles et le site internet.

Possibilité d'une garderie jusque 18 heures pour les enfants dont les parents travaillent.

Une inscription préalable est obligatoire et doit se faire auprès du personnel ou des responsables de l'accueil (084/387614 ou 084/366662).

L'école des devoirs

L'école des devoirs est accessible à tous les enfants.

Des bénévoles ainsi qu'une coordinatrice assurent le suivi et aident chaque enfant dans l'apprentissage des matières non assimilées et/ou dans la réalisation de ses devoirs.

La prise en charge d'un enfant fait l'objet d'une demande et d'un entretien préalable avec les parents, l'instituteur (trice) et la responsable de l'école des devoirs afin de bien déterminer ce dont l'enfant a besoin. Toute participation nécessite une inscription préalable.

Pour plus d'informations contactez Laura Libert ou Françoise Vanlaere au 084/38.76.14

2) Congés scolaires et journées pédagogiques :

Lors des congés scolaires, des ateliers créatifs ainsi que des stages sont proposés. Une inscription et un paiement préalables sont indispensables.

Les ateliers créatifs et les stages débutent à 9h30 et se terminent à 16 heures. Une garderie est assurée de 8 heures à 17 heures 30.

Modalités pratiques :

Un dossier d'inscription reprenant une fiche médicale et administrative ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur sont transmis aux parents dès le premier jour de participation.

Une participation financière de 1€50/h pour le premier enfant et 1€/h pour les suivants est demandée pour la garderie.

Participation financière pour les ateliers créatifs et congés scolaires. (de 5€50 à 7€ par jour en fonction des activités)

Le paiement des activités se fait soit par l'achat de cartes de présences auprès des responsables de la Capucine soit par facturation mensuelle.

Les enfants qui ne sont pas inscrits pour la Capucine ne sont pas repris à la sortie de l'école. Il est donc indispensable d'inscrire son enfant le matin auprès du chef d'école ou à la garderie du matin.

NOUS INSISTONS POUR QUE VOUS SIGNALIEZ AUX ENSEIGNANTS OU AUX ACCUEILLANTES TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT PAR LE PERSONNEL DE LA CAPUCINE.

Pour plus d'informations et pour les inscriptions contactez : Françoise Vanlaere coordinatrice de l'accueil extrascolaire 084/387614 ou 084/366662 (bureau situé à l'étage de la Capucine).

L'ÉCOLE DES DEVOIRS :

L'école des devoirs est un service également reconnu et agréé par l'ONE. Cette reconnaissance est en quelque sorte un « label de qualité » qui montre le travail réalisé par les responsables et les bénévoles qui assurent le suivi et l'aide auprès de chaque participant. Cette reconnaissance signifie aussi que toute participation des enfants à l'EDD peut faire l'objet d'une attestation de présence qui donne droit à une réduction fiscale.

Dès le 13 septembre l'école des devoirs ouvrira ses portes.

Il s'agit d'un service proposé à tous les parents et les enfants (peu importe leur lieu de scolarité) qui souhaitent une aide concernant :

- la réalisation des devoirs
- la compréhension d'une matière non acquise
- l'apprentissage de la lecture
- ...

Concrètement comment cela se passe ?

Les parents qui souhaitent que leur enfant participe à l'école des devoirs doivent obligatoirement les inscrire via le service de l'accueil extrascolaire : 084/387614.

Une première rencontre avec les parents permettra de discuter des objectifs qui seront fixés et poursuivis avec l'enfant ainsi que le nombre de jours de participation.

Une collaboration entre parents, enfants, enseignants, encadrants, doit être établie avant la participation de l'enfant ; ceci pour permettre à chaque acteur de connaître les objectifs fixés et de travailler dans la même direction.

L'école des devoirs ne sera pas un lieu de rééducation et de remédiation à l'échec scolaire mais bien un endroit où l'enfant peut

venir chercher :

- une aide pour l'apprentissage de la lecture, écriture, organisation du travail,...
- une écoute
- un lieu calme et propice pour la réalisation des devoirs
- un lieu de partage d'idées
- un lieu où il se sent bien.

Modalités pratiques :

Jour d'ouverture :

Les lundi et jeudi de 16h à 17h30

Lieu : La Capucine

33i rue de Rochefort à Tellin

PAF : 1€50

Le paiement sera facturé en fin de trimestre.

Pour les parents qui le souhaitent, possibilité d'intégrer la Capucine (garderie) après la participation de l'enfant à l'école des devoirs.

Vous souhaitez que votre enfant participe à l'école des devoirs ?

Prenez contact avec Laura Libert au 084/387614 ou 084/366662.

Un premier entretien déterminera les aspects pratiques de la prise en charge.

APPEL A LA POPULATION :

Vous souhaitez consacrer une, deux ou trois heures par semaine aux enfants pour les aider dans l'apprentissage de la lecture, dans la réalisation des devoirs ou dans l'acquisition des différentes matières scolaires, alors n'hésitez pas à prendre contact avec Laura Libert au 084/387614. Nous vous remercions pour votre participation.

ACTIVITÉS VACANCES 2010

Plein succès pour les stages organisés par l'accueil extrascolaire durant ces vacances d'été 2010.

Plus de 130 enfants différents ont participé à ces sept semaines d'animation.

Peinture, art, nature, sport, la vie d'autrefois, cuisine, informatique ... des activités bien différentes qui ont répondu à la demande de nombreux enfants et parents.

Merci aux animateurs qui ont consacré de nombreuses heures de travail à ces jeunes.

Si vous avez des suggestions ou des remarques à formuler concernant la mise en place d'autres stages, n'hésitez pas à nous contacter au 084/38.76.14. Nous espérons que l'an prochain, un programme aussi varié et riche en techniques puisse vous être proposé.

ETÉ SOLIDAIRE

Le projet « été solidaire » mis en place avec la collaboration de la Région Wallonne, la commune et le CPAS, a permis à 11 jeunes âgés de 15 à 20 ans de travailler durant ces mois de juillet et août sur différents sites de la commune et également d'apporter leur aide et leur service auprès des personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite des quatre villages de l'entité.

Travaux de peinture, tonte de haie, de pelouse, rafraîchissement des châssis, nettoyage d'un grenier, entretien de jardins... toutes des tâches qui ont permis aux jeunes de rendre service à la population.

Merci aux personnes qui leur ont fait confiance et qui les ont encadrés et merci à ces jeunes pour la qualité et la quantité de



travail réalisé.

Nous espérons que l'an prochain, la population tellinoise fera davantage appel encore à ce service qui vaut la peine d'être développé.

Avec le soutien de la



SPEEDBALL :

Ce dimanche 4 juillet 2010, une journée d'initiation et d'entraînement au speed ball s'est déroulée dans la salle omnisports du centre sportif de Tellin.

Cette forme peu connue du paint ball, utilise les mêmes « armes » mais les munitions sont différentes : il ne s'agit pas de boules de couleur, mais de petites billes en mousse

réutilisables. Les joueurs et arbitres sont protégés par des tenues spéciales et le port du masque est obligatoire. Des obstacles gonflables sont judicieusement placés sur le terrain de jeu afin de pouvoir s'y dissimuler.



Le but est d'éliminer ses adversaires et/ou d'atteindre la base adverse le premier, sans être touché, voire même sans se faire « mitrailler ».

Esprit d'équipe, concentration, précision, condition physique, tactique et fair play sont quelques unes des qualités requises pour la pratique de ce sport qui ne demande qu'à être plus connu encore.

Pour plus d'informations, surfez sur le site : www.incognito.scooit.be

Email : incognito_paintball_team@hotmail.fr

MODERN JAZZ

Le club de modern jazz de Tellin nous a démontré cette année encore son savoir-faire par une superbe démonstration de danse ce mercredi 2 juin 2010.

Plus de 260 spectateurs, parents et amis des danseuses, ont répondu présents à l'invitation de Géraldine Marée (professeuse de danse), afin d'apprécier la progression et les résultats des élèves de la saison 2009-2010. Près de 90 dan-

seuses, réparties en 4 groupes d'âge, nous ont montré un spectacle bien ficelé d'environ une heure et demi.

Le groupe des petites (3-5 ans) :

Le groupe des moyennes (6-9 ans) :

Le groupe des grandes (10-13 ans) :

Le groupe de perfectionnement

(14 ans et +) :

Cette démonstration s'est clôturée par une danse regroupant les 4 groupes sur un tube de Michaël Jackson.

En attendant l'an prochain, bravo encore à toutes ces danseuses, et surtout merci à Géraldine pour son travail remarquable au sein du centre sportif de Tellin



La Fête de la Pomme.

Date à retenir ! Le PCDN, en collaboration avec l'école de Resteigne et le Comité de Parents, organisent le samedi 30 octobre prochain toute la journée, sa troisième journée « Jus de pommes ».

Plusieurs animations, ateliers de dégustation, sensibilisation, vannerie, peinture..... seront présents. Et dès 8H30, la presse ambulante CORNET sera sur place.

Bar et petite restauration prévue. Dès à présent, réservez cette journée et pensez à surveiller vos pommes si vous comptez en faire presser le jus.

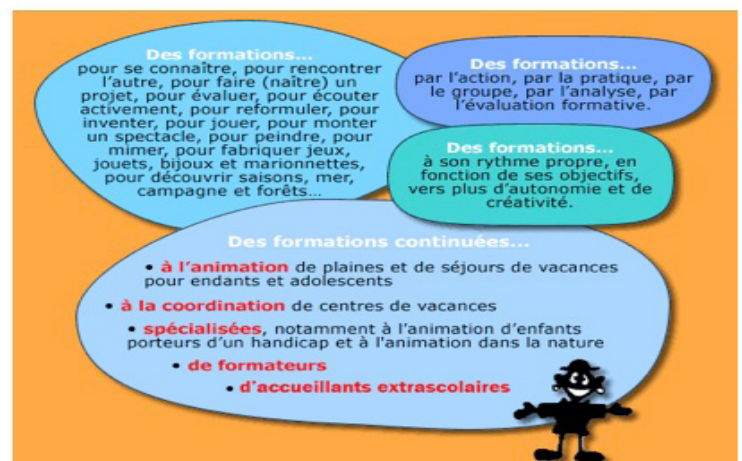
Des informations complémentaires et conditions précises vous seront fournies ultérieurement.

Prix communiqués : 0,95€/ bouteille de 75 cl.

C.BASSIAUX
Coordinatrice locale

**Vous avez envie de préparer vos prochaines vacances?
Alors ne tardez pas!**

Le CJLG (service de jeunesse de Liège) propose aux jeunes à partir de 17 ans, d'obtenir le brevet officiel d'animateur.



Pour plus d'information consultez le site: www.cjlg.be



PROMO TELLIN - 21 juillet 2010

Une journée qui commence du pied gauche et qui se termine en apothéose

21/07/2010 05h00 du matin, notre ami Max (Maxime MOISSE) reçoit un message sur son GSM: « suite à un problème technique, nous ne pourrions vous livrer la scène qu'aux environs de 10h ». Il était prévu que la scène arrive à 06h, soit montée pour 08h, que les ingénieurs du son montent le matériel en matinée afin de faire les réglages sons des groupes durant l'après-midi. 10H00 pas de scène! 11h00 toujours pas de scène et plus de contact avec la firme. 11H30 l'ingénieur-son propose une alternative. Problème, ça risque de nous coûter un os. Réunion de crise du comité. Après plusieurs hésitations, nous sommes prêts à accepter une autre scène malgré le surcoût. C'est à ce moment là que nous apprenons que le camion transportant la scène se trouve à hauteur de Namur. Il est 12h30, quel soulagement !

Que nenni, ça serait trop simple ! 13H30, le camion arrive, tombe en panne sur la place et ne sait décrocher la scène. Conclusion, impossible de la déployer. J'en passe des vertes et des pas mûres... Bref, Gaëtan va venir à notre secours en réparant le camion

(merci également à Olivier WIOT). La scène sera enfin montée à 16h30 au lieu de 08h00 ! Il faudra encore monter tout le matériel son et lumière en un temps record. Chapeau à Lino et sa société Euro-music pour le travail effectué.

Il est plus que nécessaire de récupérer du temps, car un feu d'artifice comme le nôtre ne s'improvise pas et l'horaire doit être respecté pour les coupures de l'éclairage public. C'est à ce moment là que nous avons du prendre une décision difficile, indépendante de notre volonté, à savoir supprimer la prestation du groupe local Cranck-Up. Ce ne fût pas de gaîté de cœur que nous avons annoncé la nouvelle au groupe. D'ores et déjà, nous leur souhaitons beaucoup de succès pour 2010 et espérons pouvoir les accueillir en 2011. (Afin de couper court à toutes discussions, sachez que nous avons honoré notre contrat avec ce groupe).

Il est déjà passé 19h lorsque Mister Cover monte sur scène. Quelle ambiance, la foule est déjà présente. On en redemande encore et encore. Puis vient le tour des marins d'eau douce Cré Tonnerre. En chantant ces pirates nous font penser à nos amis bretons. Même le temps était quelque peu breton. Il est plus

de 23h00 lorsque les premières fusées éclatent dans le ciel de Tellin. Quel spectacle ! Abbey Road finira cette soirée de concert avant de laisser la place à Marc Ronveau et la sono Distraction.

Il est déjà temps de ranger. Nous sommes le 22/07/2010, il est 11h00. Une personne de passage par Tellin s'arrête et me dit: « C'est fou, vous avez tout rangé, on n'a pas l'impression qu'il y avait plus de 5000 personnes hier sur la place ». Et oui, plus rien ne traîne. Merci aux ouvriers communaux, aux étudiants, aux bénévoles, aux citoyens qui ont dû subir les différentes nuisances. Merci à tous. Ce 21/07/2010 fut une réelle réussite. Grâce à votre participation, 1000 euro pourront être versés à l'APEM de Libramont.

D'ores et déjà, nous invitons tous nos bénévoles ce vendredi 17/09/2010 dès 19h à la salle de Bure afin de partager un repas convivial et une soirée agréable (inscription auprès de Michaël LIBERT: 0474/873100)

Sachez que Promo Tellin a de l'ambition et que nous engageons toutes personnes soucieuses de faire évoluer notre événement. N'hésitez pas à prendre contact avec un membre du comité.

Promo-Tellin

Récits d'antan

Pouvoir devenir « acteur culturel » dans notre propre commune à travers un projet passionnant... Un beau défi à relever !

La vie d'antan est remplie de richesses parfois oubliées, parfois encore vivantes dans certaines familles. Cette mémoire collective, ce patrimoine, qui appartient à tous, ne peut pas disparaître faute de transmission...

Pour éviter que trop d'éléments de notre passé s'effacent définitivement dans l'oubli, nous lançons un atelier « Récits d'antan » pour adultes tous les 15 jours d'octobre 2010 à juin 2011.

Celui-ci consiste à raviver nos souvenirs à

l'aide de différents outils artistiques (écriture, photos d'antan, chansons, textes,...). Il sera animé par une animatrice de la MCFA en Haute-Lesse. Les thèmes abordés seront choisis ensemble durant les premiers ateliers (ex. vie familiale, relation parents-enfants, relation mère-fille, éducation, trucs et astuces,...)

Sur base des résultats de cet atelier un recueil écrit sera réalisé par une personne extérieure.

Pour participer à cette démarche créative, nous vous fixons dès à présent rendez-vous

le mardi 5 octobre pour une rencontre d'in-

formation à 14 h à la Salle du Conseil à Tellin.

Merci d'avance pour votre précieuse collaboration.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter la Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse tél 061 650 184 ou Anne-Marie Dessaucy tél 084 36 65 37.

Ce projet est une collaboration entre la Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse, le comité culturel de Tellin et la Commune de Tellin.

Agenda



Dimanche 19 septembre 2010 à 12.00 Hr

Repas organisé par le club 3 x 20 TELLIN

Salle polyvalente rue de Rochefort

6927 TELLIN

Inscriptions pour le 09 septembre au plus tard

Samedi 11 & dimanche 12 septembre 2010

Journées du patrimoine : les métiers du patrimoine

Musée de la Cloche : entrée gratuite et visite guidée le samedi de 10 à 12 h et de 14 à 17 h ;

le dimanche de 14 à 18 h

Renseignements : 084/36 60 07

Eglise de Bure : entrée gratuite et visite guidée

le samedi et le dimanche de 14 à 17 h

Renseignements : 084/36 65 37 ou 084/36 64 07

Jazz : TRIO FLORIZOONE

MASSOT-HORBACZEWSKI en concert

L'accordéon, le tuba et le violoncelle ont beaucoup de points communs : une étonnante étendue, un registre diversifié et des couleurs très prononcées.

L'accordéoniste Tuur Florizoone (Tricycle, Musicazur, aNOO, Quentin Dujardin) et le tubiste Michel Massot (Trio Grande, Rêve d'éléphant Orchestra, ...) sont des musiciens aventureux particulièrement doués pour composer et pour improviser.

Et quand ces deux figures de proue de la scène musicale belge rencontrent le violoncelle de Marine Horbaczewski, une alchimie puissante se crée autour de compositions très personnelles,

grâce notamment à un panel sonore chaud qui se surpasse lors d'improvisations magiques aussi étranges qu'émouvantes.
(Homerecords)

« Il est des musiciens qui se soucient peu des scènes. Ils suivent des chemins de traverse dont eux seuls connaissent les travers.

Ils traversent les modes à la renverse en essayant parfois des revers. Et ils demeurent envers et contre tout. (...) A trois, ils élaborent une musique cinématique féconde en images et en atmosphères. Fugues, improvisations, valse, chambre ou rue... le trio excelle avec un égal bonheur dans ces différentes disciplines. Fort. Très fort. » (Eric Therer - Rif Raf nr 139)

**Avec Tuur Florizoone (accordéon diatonique),
Michel Massot (tuba), Marine Horbaczewski
(violoncelle)**

www.myspace.com/massotflorizoonehorba

www.tuurflorizoone.be

Vendredi 22 octobre 2010 - 20h15

Musée de la Cloche - Tellin

Adultes: 8 € ou 4 chèques culture

**Etudiants et demandeurs d'emploi: 5 € ou
2 chèques culture**

**Article 27: 1,25 € | Un spectacle accessible
en chèques découverte**

Un spectacle du Triangle des Belles Muses, organisé en partenariat par la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, le Musée de la Cloche et du Carillon et la Commune de Tellin.

Réservations : MCFA : 084/32 73 86



Week-end des Paysages en Luxembourg Belge.

Thème «Au fil de l'eau». voir site :

www.weekenddespaysages.be

Pour la deuxième année consécutive, des sites naturels ont été sélectionnés, avec un vaste programme et des animations multiples (randonnées, dégustations, animations musicales, jeux...).

Le site phare de cette année pour le Pays de la Haute-Lesse :
la passerelle Maria à Neupont.

Vous y trouverez artistes, artisans, petite restauration, produits du terroir, animations de rue, pour enfants, char à bancs, quizz, balades didactiques, animations musicales, pont de singe, accro-branches, présence de confréries...

**Sur la commune de Tellin, les sites naturels
sélectionnés rapport avec le thème sont :**

- * Resteigne, l'ancien moulin : petite promenade le long de la Lesse à partir du pont de Resteigne.**
- * Bure, le pont des Fornès : moyenne promenade balisée dans la vallée de la Lomme.**

Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse

Place de l'Esro, 60 - 6890 REDU

Tél 061 65 66 99 - Fax 061 65 65 16

Email hautelesse@swing.be

Site haute-lesse-tourisme.be

LOCATION PUBLIQUE DE TERRAINS COMMUNAUX

Le lundi 20/09/2010, à 10 heures, aura lieu l'ouverture et la lecture des soumissions relatives à la location publique des terrains agricoles communaux suivants :

Section de Resteigne : parcelle A82n5 pour une superficie de 01ha54a17ca (anciennement occupée par M. Jacques DESMET sous le n°A82v);

Section de Bure : parcelle 1633e (partie) pour une superficie de 13a 13ca (parcelle jouxtant le cimetière, côté gauche).

Section de Tellin : parcelle n°695b «Beche Colon» pour une superficie de 2ha 31a 40ca.

Renseignements (cahier des charges, modèle de soumission, plans, ...), s'adresser à l'Administration Communale, Rue de la Libération 45 à 6927 TELLIN (084/366136).

L'attribution des lots se fera suivant les clauses et conditions arrêtées par le Conseil communal les 29/03/1985 et 03/12/1986 modifiées en date du 07/02/1996 en vertu de la législation sur le bail à ferme.

Il est également rappelé que la sous-location est strictement interdite.

Les soumissions rédigées suivant le modèle disponible doivent parvenir, SOUS PLI CACHETE ET RECOMMANDE portant les mentions suivantes :
Nom et adresse du soumissionnaire;

MODÈLE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénom, profession et adresse)

.....

.....

.....

sollicite la mise à disposition de la (des) parcelle(s) reprise(s) ci-après pour le montant indiqué :

| Localité | Section | N° | Superficie | | | Montant offert |
|----------|---------|----|------------|---|----|----------------|
| | | | ha | a | ca | |
| | | | | | | |

Date et signature :

S'tétic



Esthéticienne
Pédicure médicale
Solarium

SUR RENDEZ-VOUS
0473 61 31 52
084 36 65 06

Sylvia JACQUES
rue du Point d'Arret, 7
6953 LESTERNY



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux, monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be

Outillages
Gruslin sprl

Matériels - Outillages de jardin
et Forestier - Remorques



Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be

CENTRE ESSO ARDENNES

WARIN

STATION SERVICE • ESSENCE • PETROLE • MAZOUT • HUILE • GAZ • CITERNES



Ets WARIN

Graide (station) 061/511026

****SERVICE-QUALITE-QUANTITE****

*MAZOUT QUALITE ESSO

*MAZOUT HIVER -20°

*ESSO Mobil LUBRIFIANTS



*PAIEMENTS ECHELONNES

Répartissez votre budget

chauffage sur 12 mois

SANS FRAIS NI INTERETS

*RAVITAILLEMENT AUTOMATIQUE

VOTRE EXPERT CHALEUR



Entreprise de maçonnerie,
transformations
et rénovations

PATRON
SUR CHANTIER

Rue Nouvelle 39 - 6890 Transinne
0495 248 693 - fax 061 688 699
buzinphilippe@ymail.com

Près de 15 ANS
d'expérience !

BIENTÔT À TELLIN !

DC CAR'S

Votre véhicule, c'est notre métier !

Achat - Vente
SERVICE APRÈS-VENTE

0476 571 799

Uniquement sur rendez-vous !



À Resteigne,
à proximité
de la E411

Retrouvez aussi nos occasions sur : www.dc-cars.be

Nous recherchons un véhicule adapté à votre budget
Nous sélectionnons des véhicules de qualité
Nous garantissons un service après-vente
Nous reprenons votre ancien véhicule

VOITURES - UTILITAIRES - 4 X 4

Menuiserie Clarinval Cyprien

Petite Menuiserie et réparations en tous genres

Rue de Charleville 22,
5575 Gedinne



Tél: 061/61.53.00
G.S.M: 0479/80.91.12
TVA: BE 0886.088.070
clacyp@hotmail.com